

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC1046

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 30

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Les membres désignés par les assemblées parlementaires »

les mots :

« Dans chaque assemblée parlementaire, ils »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.